



Code RNCP: 38384

Date d'enregistrement : 01/01/2024 Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire





# **Baccalauréat Professionnel Agroéquipements**



## Public concerné:

Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans au minimum ou 15 ans pour les sortants de troisième et peut aller jusqu'à 30 ans.

# Conditions d'entrée en formation :

#### Conditions d'accès et d'admission :

Pourra être admis en formation pour préparer le baccalauréat professionnel en trois ans tout élève:

- → Ayant terminé une classe de troisième de collège ou CAPa;
- Orienté vers la voie professionnelle par le conseil de classe de troisième;
- → Volontaire pour suivre ce cursus et dont la famille aura donné son accord;

#### Prérequis:

✓ Validation de l'inscription par la direction du CFAA, basée sur une lettre de motivation et les bulletins scolaires du candidat. Cette démarche pourra être accompagnée, sur demande de la direction du CFAA d'un entretien de motivation avec le jeune, sa famille ou son représentant légal.

# Objectifs de la formation :

 Devenir ouvriers qualifiés polyvalents dans la conduite et l'utilisation des matériels et équipements agricoles.

### Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années à raison de 20 semaines de cours au CFAA par an (soit 700 h par an) ;
- Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

# Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

#### Le diplôme du Bac Pro est délivré à l'issue :

- → Du contrôle continu en cours de formation qui détermine 50 % de la note d'examen,
- ✓ et des épreuves terminales :
  - ◆ Français (écrit);
  - Histoire/Géographie;
  - ◆ Mathématique ;
  - ◆ Sciences appliquées aux technologies ;

Formation	par
apprentiss	age



Formation accessible à tous publics en situation de handicap **Référente handicap :**C. Loiseaux celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération
Internationale : A.Faivre
amandine.faivre@educagri.fr
Référent pédagogique :
V. Bret Directrice du CFAA
veronique.bret@educagri.fr

## CFA Agricole de Haute-<u>Saône</u>

16, rue E. Belin CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr

	Programme de formation : BAC PRO AE (en 3 ans)							
<b>C</b> 1	Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel							
C2	Développer son identité culturelle							
<b>C</b> 3								
C4								
<b>C</b> 5	Choisir une équipement adapté en lien avec les transitions							
C6	Organiser un chantier en mobilisant les agroéquipements							
<b>C7</b>	Adapter les équipements à la conduite d'un chantier en tenant compte des transitions							
<b>C8</b>	Mettre en œuvre les équipements en sécurité							
C9	Réaliser des opérations de maintenance	165h						
C10	S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	215h00						
Reprise du vécu en entreprise								
Rappoi	Rapport							
TOTAL		2100h00						







# **Baccalauréat Professionnel Agroéquipements**



◆ Rapport de stage (50% de l'examen).

# Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

### Poursuite d'études :

Aide à l'embauche :

**Toutes les formations** 

→ BTSA, en BTS TSMA ou BTS GEA.

## Métier préparé:

✓ Le titulaire du Baccalauréat Agroéquipement, peut exercer son activité dans des exploitations agricoles comme salarié ou chef d'exploitation.

### Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2024	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BAC PRO AE	29	100%	0%	79%

https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485

Formation par apprentissage

agefiph

Formation accessible à tous publics en situation de handicap **Référente handicap**:

celine.loiseaux@educagri.fr **Référente coopération Internationale : A.Faivre** amandine.faivre@educagri.fr **Référent pédagogique : V. Bret Directrice du CFAA** veronique.bret@educagri.fr

C. Loiseaux

# Rémunération et financement :

# Rémunération\* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1er janvier 2025

Salaire d'un apprenti	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
en 2024	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	27% SMIC	486,49€	43% à 50% SMIC	774,77€ à 900,90€	53% SMIC	954,95€
2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	39% SMIC	702,70€	51% à 57% SMIC	918,92€ à 1027,03€	61% SMIC	1 099,10€
3 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	55% SMIC	990,99€	67% SMIC	1 207,21€	78% SMIC	1 405,40€
	26 ans et plus					
Salaire d'un apprenti en 2024	Base de calcul		Montant brut			
CII 2024	I					

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

100% du SMIC

# 16, rue E. Belin

CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00

CFA Agricole de Haute-Saône

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr

#### 3. (2) De 3170 à 3770, 3aivaire les branches

Aides aux employeurs

Une aide est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage, le montant de cette aide est révisable à l'initiative du gouvernement

1 801,80 €